DOUCET, BETH & ASSOCIES (DBA)

ASSOCIATION
ENSEMBLE CONTRE LA PEINE DE MORT (ECPM)

62 BIS AVENUE PARMENTIER
75011 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

À l'Assemblée Générale de l'association ECPM

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 25/06/2024, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ECPM relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit
Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation
Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 1 « Changement de méthode et réglementation comptable » de l'annexe des comptes annuels au titre de l'exercice 2025 concernant le changement de comptabilisation et de présentation comptable résultant de l'application des règlements ANC n° 2022-06 et ANC n° 2023-03.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'évaluation des produits.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-dessus, la note 1 de l'annexe des comptes annuels expose les changements de méthode comptable. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ces changements et de la présentation qui en est faite.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.
Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises

individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 25 juin 2026

DOUCET, BETH ET ASSOCIES

Commissaire aux Comptes

Représentée par Nathalie ELIO



Annexe au rapport :
Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN

ENSEMBLE CONTRE LA PEINE DE MORT

31/12/2025

BILAN AU 31/12/2025

	BRUT	A. & P	NET N	NET N-1		MONTANT N	MONTANT N-1
Frais d'établissement	0	0	0		Fonds propres sans droit de reprise		
	0				Fonds propres statutaires	113 988	113 988
Frais de développement	0	0	0		Fonds propres complémentaires	0	
Donations temporaires d'usufruit	0	0	0			0	
Concessions, brevets ...	0	0	0		Fonds propres avec droit de reprise	0	
Fonds commercial	0	0	0		Fonds statutaires	0	
Autres immobilisations incorporelles	4 926	1 642	3 284	0	Fonds propres complémentaires	0	
Immos incorpos en cours, avances et acomptes	0	0	0		Ecarts de réévaluation & équiv.	0	
Immobilisations incorporelles	4 926	1 642	3 284	0	Réserves	0	
					Réserves statutaires ou contract.	0	
Terrains	0	0	0		Réserves pour projet de l'entité	0	
Constructions	0	0	0		Autres réserves	0	
Installations techniques, matériel et outillage	0	0	0		Report à nouveau	293 100	292 076
Autres immo. corporelles	10 577	9 313	1 264	1 650	Résultat de l'exercice	8 686	1 024
Immos corpos en cours, avances et acomptes	0	0	0		Résultat sous contrôle de tiers	0	
Biens reçus par les legs ou donations destinés à être cédés	0	0	0		Situation nette	0	
						0	
					Fonds propres consomptibles	0	
					Subventions d'investissement	0	
					Provisions réglementées	0	
Immobilisations corporelles	10 577	9 313	1 264	1 650	**TOTAL FONDS PROPRES**	**415 774**	**407 088**
			0		Fonds reportés liés aux legs ou donations	0	
Participations	0	0	0		Fonds dédiés	0	
Autres participations	0	0	0				
Créances rattachées	0	0	0				
Autres titres immobilisés	10 889	0	10 889	10 690	**TOTAL AUTRES FONDS PROPRES**	**0**	**0**
Prêts	0	0	0				
Autres immobilisations financières	17 771	0	17 771	12 171	Provisions pour risques	0	
Immobilisations financières	28 660	0	28 660	22 861	Provisions pour charges	28 560	19 509
TOTAL IMMOBILISATIONS	**44 162**	**10 955**	**33 207**	**24 512**	**TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**	**28 560**	**19 509**
COMPTES DE LIAISON	**0**		**0**		**COMPTES DE LIAISON**	**0**	**0**
Stocks et en cours	0	0	0		Emprunts obligataires et assimilés	0	
	0	0	0		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	
	0	0	0		Emprunts et dettes financières diverses	0	
Clients et comptes rattachés	1 619 297	0	1 619 297	2 203 109	Instruments financiers à terme	0	
Créances reçues par legs ou donations	0	0	0		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	177 879	93 791
Avances et acomptes versés	90 374	0	90 374		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	
Autres créances	74 506	0	74 506	69 357	Dettes des legs ou donations	0	
Charges constatées d'avance	8 250	0	8 250	9 216	Avances et acomptes reçus	0	
	0	0	0			0	
	0	0	0		Dettes fiscales et sociales	201 902	133 954
Valeurs mobilières de placement	0	0	0		Autres dettes	74 532	239 575
Disponibilités	1 524 284	0	1 524 284	1 752 138	Produits constatés d'avance	2 451 271	3 164 412
	0	0	0			0	
	0	0	0		**TOTAL DETTES**	**2 905 584**	**3 631 733**
	0	0	0				
	0	0	0				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**3 316 711**	**0**	**3 316 711**	**4 033 819**			
					Écarts de conversion passif	0	
Frais d'émission des emprunts	0	0	0				
Primes de remboursement des obligations	0	0	0		(1) Dont concours bancaires	0	0
Écarts de conversion actif	0	0	0		(2) Dont dettes financières CT		
TOTAL GÉNÉRAL	**3 360 873**	**10 955**	**3 349 918**	**4 058 330**	**TOTAL GÉNÉRAL**	**3 349 918**	**4 058 330**

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

Résultat

ENSEMBLE CONTRE LA PEINE DE MORT

31/12/2025

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

RESULTAT 2025	Exercice 12/2025	Exercice 12/2024	Ecart	Ecart %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	6 005	8 017	-2 012	-25,1%
Ventes de biens et services			0	
Ventes de biens	0		0	
dont ventes de dons en nature	0		0	
Ventes de prestations de service	7 268	1 968	5 299	269,2%
dont parrainages	0		0	
Produits de tiers financeurs			0	
Concours publics et subventions d'exploitation	2 102 885	858 576	1 244 309	144,9%
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible	0		0	
Ressources liées à la générosité du public	8 213	5 934	2 278	38,4%
Dons manuels	0		0	
Mécénats	0		0	
Legs, donations et assurances-vie	0		0	
Contributions financières	0		0	
Reprises sur provisions exploit.	0	11 306	-11 306	-100,0%
Pdts cessions immos incorpo et corpo	0		0	
Utilisations des fonds dédiés	0	465 264	-465 264	-100,0%
Autres produits	592	1 144	-552	-48,3%
Total I	2 124 962	1 352 210	772 753	
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	0		0	
Variation de stock march.	0		0	
Achat de matières premières et autres approv.	0		0	
Variation de stock mat.	0		0	
Autres achats et charges externes	658 587	292 460	366 127	125,2%
Aides financières	306 243	163 680	142 563	87,1%
Impôts taxes et versements assimilés	64 558	51 504	13 054	25,3%
Salaires	773 469	625 624	147 845	23,6%
Cotisations sociales	321 953	258 653	63 299	24,5%
Dotation amort. sur immobilisations	2 029	387	1 642	424,5%
Dotation prov. sur immobilisations	0		0	
Dotation sur actif circulant (1)	0		0	
Dotation pour risques et charges	9 051		9 051	
Val cpta des immo incorpo et corpo cédées	0		0	
Reports en fonds dédiés	0		0	
Autres charges	1 318	4 095	-2 777	-67,8%
Total II	2 137 208	1 396 403	740 805	53,1%
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-12 245**	**-44 194**	**31 948**	**-72,3%**
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations	0		0	
Produits des autres valeurs mobilières	0		0	
Autres intérêts et produits assimilés	23 217	6 711	16 506	246,0%
Reprise sur provisions financ.	0		0	
Différences positives de change	4 246	3 679	568	15,4%
Pdts des cessions d'immos fi	0		0	
Produits nets sur cessions de VMP	0		0	
Total III	27 463	10 389	17 074	164,3%
CHARGES FINANCIERES				
Dotations financières aux amort. & prov.	0		0	
Intérêts & charges assimilées	0		0	
Différences négatives de change	1 474	830	644	77,6%
Val cpta des immos fi cédées	0		0	
Ch nettes sur cess° autres éléments fi	0		0	
Total IV	1 474	830	644	77,6%
RESULTAT FINANCIER	25 989	9 559	16 430	
RESULTAT COURANT AV. IMPOTS	**13 744**	**-34 634**	**48 378**	**-139,7%**
Produits exceptionnels	0	37 784	-37 784	-100,0%
Charges exceptionnelles	0	1 191	-1 191	-100,0%
Participation des salariés	0	0	0	
Impôt sur les bénéfices	5 058	935	4 123	441,0%
RESULTAT NET	**8 686**	**1 024**	**7 662**	**748,2%**

Evaluation des contributions : Bénévolat	1 245	0	1 245	
Evaluation des contributions : Prestations en nature	3 825	7 900	-4 075	-51,6%
Evaluation des contributions : Dons en nature	0	0	0	
Total des contributions (Produits)	**5 070**	**7 900**	**-2 830**	**-35,8%**

Emploi des contributions : Secours en nature	0	0	0	
Emploi des contributions : MàD biens	0	0	0	
Emploi des contributions : MàD services	3 825	8 770	-4 945	-56,4%
Emploi des contributions : Personnel bénévole	1 245	0	1 245	
Total des contributions (Charges)	**5 070**	**8 770**	**-3 700**	**-42,2%**

Association Ensemble contre la peine de mort (ECPM)

Association Loi 1901 – 62 bis avenue Parmentier – 75011 PARIS
SIRET 433 508 314 00062 – NAF 9499Z

ANNEXE
AUX COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

Association Ensemble contre la peine de mort (ECPM)

Association Loi 1901 – 62 bis avenue Parmentier – 75011 PARIS
SIRET 433 508 314 00062 – NAF 9499Z

Table des matières

I. Présentation et Faits significatifs de l'exercice 3
1. Présentation de l'association 3
2. Faits significatifs de l'exercice 3
II. Principes, règles et méthodes comptables 3
1. Changement de méthode et réglementation comptable 4
2. Provision 5
3. Indemnité de fin de carrièreh 5
4. Méthode de détermination des produits 5
5. Charges constatées d'avance 6
6. Produits constatés d'avance 6
III. Notes relatives aux postes de bilan actif 6
1. Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé 6
2. Immobilisations financières 7
3. État des créances et dépréciations liées 8
4. Valeurs mobilières de placement 8
IV. Notes relatives aux postes de bilan Passif 9
1. Tableau de variation des fonds propres 9
2. Subventions d'investissements 9
3. Provisions réglementées 9
4. Fonds dédiés 9
5. Fonds reportés sur legs et donations 9
6. Provisions pour risques et charges 10
7. État des échéances et des dettes 10
8. Emprunts 10
V. Detail des operations de cloture 11
1. Charges à payer et produits à recevoir 11
2. Produits et charges imputables à un autre exercice 11
VI. Notes relatives au compte de résultat 11
1. Produits d'exploitation 11
a) Cotisations 11
b) Dons, mécénat 11
c) Concours publics et subventions 11
2. État séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger 12
3. Charges d'exploitation 12
4. Résultat financier 12
5. Résultat exceptionnel 12
6. Résultat et impôts sur les bénéfices 12
7. Contributions volontaires en nature 12
VII. Autres informations 13
1. Effectif moyen 13
2. Informations sur les transactions avec les parties liées 13
3. Rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés 13
4. Informations sur les opérations et engagements envers les dirigeants 13
5. Engagements hors bilan 13
a) Engagements donnés 13
b) Engagements reçus 13
c) Engagements pris en matière de crédit-bail 13
d) Autres opérations non inscrites au bilan 14
6. Informations relatives aux frais d'audits et de commissariat aux comptes 14

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

Association Ensemble contre la peine de mort (ECPM)

Association Loi 1901 – 62 bis avenue Parmentier – 75011 PARIS
SIRET 433 508 314 00062 – NAF 9499Z

I. Présentation et Faits significatifs de l'exercice

1. Présentation de l'association

Ensemble Contre la Peine de Mort (ECPM) est une association régie par la loi de 1901. Elle agit pour lutter contre la peine capitale partout dans le monde. L'association s'attache à fédérer et mobiliser les forces abolitionnistes internationales, à encourager l'abolition universelle par l'éducation, l'information et la sensibilisation des opinions publiques, à renforcer les capacités des acteurs abolitionnistes et à agir avec eux, et enfin à agir en faveur des condamnés à mort dans le monde.

ECPM est à but non lucratif et n'est pas soumise aux impôts commerciaux. À ce titre, toutes les écritures sont donc comptabilisées toutes taxes comprises.

Elle clôture un exercice d'une durée de 12 mois courant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 3 349 918 euros.

Le résultat net comptable est un excédent de 8 685,63euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 18 mai 2026 par les dirigeants de l'entité.

2. Faits significatifs de l'exercice

L'année 2025 a vu la tenue du 5ème congrès régional contre la peine de mort à Tokyo et la préparation du congrès mondial prévu en juin-juillet 2026 à Paris.

II. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont élaborés conformément aux dispositions du Code de Commerce ainsi que selon les principes des règlements suivants émis par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) :

- règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général, modifié par les règlements ANC n° 2015-06 et n° 2016-07
- règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, modifié par le règlement ANC n° 2020-08.
- règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers ;
- règlement ANC n° 2023-03 modifiant divers règlements de l'ANC ;
- règlement ANC n° 2024-07 relatif à la distinction « dettes / autres fonds propres » modifiant divers règlements de l'ANC.

Les procédures d'enregistrement et de classement sont conformes aux exigences des comptabilités informatisées.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

1. Changement de méthode et réglementation comptable

Les changements de méthodes comptables liés à un changement de règlementation comptable

Impact du changement de réglementation comptable sur les comptes 2025

L'application des règlements ANC n° 2022-06 et 2023-03 génèrent les modifications suivantes dans la comptabilisation de certaines opérations :

- Liste des opérations concernées

Ancienne nomenclature	Nouvelle nomenclature
1020	1024
153	1521
4387	439
467	467/468
512117	512400
641900	649190
6570	6571
7081 / 7082	7085
7410	7411
7451	7415
7481	7416
74823	7418
760	7627
768	7621

Le reclassement du compte 467 correspond à la distinction entre les comptes débiteurs et produits à recevoir, d'une part, et les comptes créditeurs et charges à payer, d'autre part.

Le reclassement du compte 641900 vers le compte 649190 concerne la présentation des remboursements de frais de personnel en diminution des charges de personnel.

Ces reclassements résultent de la première application des règlements ANC n°2022-06 et n°2023-03 et de l'adaptation de la nomenclature comptable qui en découle.

Ces reclassements sont sans incidence sur le résultat net, les capitaux propres et le total du bilan.

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

Incidence sur les états financiers :

Poste concerné	Impact (€)
Présentation des remboursements de frais de personnel (IJSS et formation) en diminution des charges de personnel	2 640,73
Impact sur le résultat net	Néant
Impact sur les capitaux propres	Néant
Impact total sur le bilan	Néant

2. Provision

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entité à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

3. Indemnité de fin de carrière

Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles. Le calcul intègre également une hypothèse de rotation du personnel différenciée selon les catégories de salariés, permettant d'estimer la probabilité de présence de chaque salarié à l'âge de départ à la retraite. Cette hypothèse peut conduire à réduire significativement, voire à annuler, l'engagement actuariel de certains salariés, notamment les non-cadres les plus jeunes pour lesquels la combinaison d'une faible ancienneté, d'un âge éloigné de la retraite et d'un taux de rotation élevé entraîne une probabilité très faible de présence à la retraite. Par ailleurs, la convention collective applicable ne prévoit le versement d'une indemnité de départ à la retraite qu'à compter de cinq années d'ancienneté.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Contrat : uniquement CDI
- Taux d'actualisation : 3.90 %
- Taux de croissance des salaires : 0,5%
- Age de départ à la retraite : 64-63 ans
- Taux de rotation du personnel : faible
- Table de taux de survie : (table INSEE F 2018-2020)
- Taux de charges sociales : 60.53 % (cadre) 49.67 % (non cadre)

Les engagements au 31/12/2025 s'élèvent à 23 313,40 euros.

4. Méthode de détermination des produits

La totalité du financement prévu dans la convention avec le financeur est inscrite en produits à la signature de la convention.

En fonction de l'état d'avancement du projet, les quotes-parts de produits non consommées à la date de clôture sont comptabilisées en produits constatés d'avance s'ils concernent des financements pour les années à venir ou en fonds dédiés s'ils concernent des financements de l'exercice non totalement consommés.

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

5. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Elles s'élèvent à 8 250,31 euros au 31/12/2025.

6. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance correspondent aux financements reçus au cours de l'exercice, dont les actions correspondantes ne sont pas encore réalisées à la clôture.

Ils sont déterminés en fonction de l'état d'avancement des projets : lorsque les financements concernent des actions à réaliser sur les exercices futurs, la quote-part non consommée est constatée en PCA.

En revanche, lorsque les financements non consommés à la clôture sont relatifs à des actions de l'exercice en cours, ils sont maintenus en fonds dédiés.

Au 31 décembre 2025, le montant des produits constatés d'avance s'élève à 2 451 271,19 euros.

III. Notes relatives aux postes de bilan actif

1. Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé

L'Association respecte les règles habituelles d'amortissement et n'a pas recours aux amortissements dérogatoires. Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les durées d'amortissement, en mode linéaire ou dégressif, retenues sont les suivantes :

Nature d'immobilisations	Mode	Durée d'amortissement
Agencements, installations	Linéaire	10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	***0***	***4 926***	***0***	***4 926***
Frais d'établissement				0
Frais de recherche et de développement				0
Donations temporaires d'usufruit				0
Concession, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				0
Autres immobilisations incorporelles		4 926		**4 926**
Immobilisations incorporelles en cours				0
Avances et acomptes				0
Immobilisations corporelles	***10 577***	***0***	***0***	***10 577***
Terrains				0
Constructions				0
Installations techniques, matériels, outillages industriels				0
Autres immobilisations corporelles	10 577			**10 577**
Immobilisations corporelles en cours				0
Avances et acomptes				0
Biens reçus en legs ou donations destinés à être cédés				0
TOTAL VALEURS BRUTES	**10 577**	**4 926**	**0**	**15 502**
Immobilisations incorporelles	***0***	***1 642***	***0***	***1 642***
Amorts frais d'établissement				0
Amorts frais de recherche et de développement				0
Amorts donations temporaires d'usufruit				0
Amorts concession, logiciels		1 642		**1 642**
Amorts autres immobilisations incorporelles				0
Immobilisations corporelles	***8 926***	***387***	***0***	***9 313***
Amorts des constructions				0
Amorts installations techniques, matériels, outillages				0
Amorts autres immobilisations corporelles	8 926	387		**9 313**
TOTAL AMORTISSEMENTS	**8 926**	**2 029**	**0**	**10 955**
VALEURS NETTES COMPTABLES	**1 650**	**2 897**	**0**	**4 548**

2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur valeur d'acquisition et sont composées :

- de 714 parts du Crédit Coopératif pour 10 888,5 euros ;
- d'un dépôt de garantie concernant les locaux pour 12 171,00 euros ;
- d'un dépôt de garantie concernant des bureaux pour 5 600 euros.

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

3. État des créances et dépréciations liées

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	28 660	5 600	23 060
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 619 297	1 454 817	164 480
Créances financeurs douteux ou litigieux			
Autres créances			
Personnel et comptes rattachés			
Organismes sociaux	1 150	1 150	
Etat et autres collectivités publiques	9 731	9 731	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	153 999	153 999	
Charges constatées d'avance	8 250	8 250	
TOTAUX	**1 821 087**	**1 633 547**	**187 540**

Il n'y a pas de créances douteuses au 31/12/2025.

4. Valeurs mobilières de placement

Il n'y a pas de valeurs mobilières de placement au 31/12/2025.

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

IV. Notes relatives aux postes de bilan Passif

1. Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	113 988				**113 988**
Fonds propres avec droit de reprise					**0**
Ecarts de réévaluation					**0**
Réserves					**0**
Report à nouveau (RAN)	292 076	1 024			**293 100**
Excédent ou déficit de l'exercice	1 024	-1 024		8 686	**8 686**
Situation nette	**407 088**	**0**	**0**	**8 686**	**415 774**
Fonds propres consomptibles					**0**
Subventions d'investissement					**0**
Provisions réglementées					**0**
TOTAL	**407 088**	**0**	**0**	**8 686**	**415 774**

2. Subventions d'investissements

Il n'y a pas de subventions d'investissement au 31/12/2025.

3. Provisions réglementées

Il n'y a pas de provisions réglementées au 31/12/2025.

4. Fonds dédiés

Il n'y a pas de fonds dédiés au 31/12/2025.

5. Fonds reportés sur legs et donations

Il n'y a pas de fonds reportés sur legs et donations au 31/12/2025.

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

6. Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges d'un total de 28 560,4 euros figurent au bilan au 31/12/2025. Et correspondent à :

- Provisions pour risques 23 313,4 euros
- Provisions pour charges 5 247 euros

VARIATION DES PROVISIONS	à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour risques	19 509	3 804			23 313
Provisions pour charges		5 247			5 247
TOTAL	19 509	9 051	-	-	28 560

7. État des échéances et des dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établist de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	177 879	177 879		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	94 497	94 497		
Organismes sociaux	107 399	107 399		
Etat et autres collectivités publiques				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	74 538	74 538		
Produits constatés d'avance	2 451 271	2 451 271		
TOTAUX	**2 905 584**	**2 905 584**	-	-

8. Emprunts

Il n'y a pas d'emprunts auprès des établissements de crédit au 31/12/2025.

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

V. Détail des opérations de clôture

1. Charges à payer et produits à recevoir

Détail des charges à payer

▪ Fournisseurs, factures non parvenues	39 271,14
▪ Provision sur congés payés	61 269,22
▪ Provision sur charges sociales (CP et primes)	33 227,37
▪ Cotisations sociales à payer	98 684,08
▪ État, taxes à payer	8 721,15

2. Produits et charges imputables à un autre exercice

▪ Charges constatées d'avance	8 250,31
▪ Produits constatés d'avance	2 451 271,19

VI. Notes relatives au compte de résultat

1. Produits d'exploitation

Les produits de l'association sont composés de :

a) Cotisations

Les cotisations sont comptabilisées en produits lors de leur encaissement effectif.

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'Assemblée Générale de l'association, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur.

Elles s'élèvent à 6 005 euros au 31/12/2025.

b) Dons, mécénat

Les dons ne sont pas issus de l'appel à la générosité du public.

Au 31/12/2025 le montant des dons s'élève à : 8 212,60 euros.

c) Concours publics et subventions

L'association a reçu des concours publics et/ou des subventions d'exploitation en provenance de :

▪ L'Union Européenne	506 832,85
▪ État	430 400,35
▪ Autres financeurs publics	1 099 292,61
▪ Autres financeurs privés	66 359,50

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

2. État séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger

Etat du contributeur	Personnalité juridique	Montant total des avantages et ressources
Japon	Particulier	120 €
Inde	Particulier	50 €
Belgique	Particulier	50 €
Suisse	Particulier	100 €
Suisse	Etat	100 000 €
Norvège	Etat	254 322 €
Total		354 642 €

3. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation de l'association sont composées de :

Nature des charges d'exploitation	Montants	Taux
Autres achats et charges externes	659 706	30,9%
Aides financières	306 243	14,3%
Impôts et taxes assimilés	64 558	3,0%
Personnel (salaires & charges)	1 095 621	51,3%
Dotations amts/dépréciations	11 080	0,5%
Report en fonds dédiés	0	0,0%
Autres charges	0	0,0%
TOTAL	**2 137 208**	**100,0%**

4. Résultat financier

Il s'élève à 25 989,06 euros et concerne les intérêts sur livret et une différence de change.

5. Résultat exceptionnel

Il n'y a pas de résultat exceptionnel au 31/12/2025.

6. Résultat et impôts sur les bénéfices

L'IS s'élève à 5 058 euros à la date de clôture et correspond à l'imposition des intérêts perçus sur les livrets d'épargne de l'association.

7. Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature s'élèvent à 5 069,74 euros et correspondent à :

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

- Bénévolat : 1 244,74. Le bénévolat correspond aux interventions scolaires et aux appuis logistiques réalisés par des bénévoles. Ces contributions sont valorisées sur la base du coût horaire du SMIC applicable au 31 décembre 2025.
- Prestations en nature : 3 825. Ces prestations correspondent à des services réalisés gracieusement par des intervenants extérieurs. Elles sont valorisées sur la base du coût habituellement facturé pour des prestations de nature comparable.

Les contributions volontaires en nature ne font pas l'objet d'une comptabilisation, leur incidence étant non significative sur les comptes annuels.

VII. AUTRES INFORMATIONS

1. Effectif moyen

ETP 2025	TOTAL	Hommes	Femmes
Cadres	9,08	3,93	5,15
Employés	7,88	1,00	6,88
Apprentis	0,98	0,00	0,98
TOTAUX	17,94	4,93	13,01

2. Informations sur les transactions avec les parties liées

L'association ne détient aucune participation au sein de sociétés.

3. Rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés

Les trois plus hauts cadres dirigeants, au sens de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement associatif, font partie du conseil d'administration et sont toutes des personnes bénévoles et ne perçoivent aucune rémunération directe ou indirecte par l'association. La rémunération des salariés occupant les postes de direction n'est pas mentionnée car cela reviendrait à communiquer une rémunération individuelle.

4. Informations sur les opérations et engagements envers les dirigeants

Les membres du Conseil d'administration et des instances dirigeantes exercent leurs fonctions à titre bénévole. Aucune rémunération ni avantage en nature ne leur a été accordé au titre de l'exercice.

5. Engagements hors bilan

a) Engagements donnés

Néant

b) Engagements reçus

Néant

c) Engagements pris en matière de crédit-bail

Néant

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

d) Autres opérations non inscrites au bilan

La structure a conclu des partenariats avec plusieurs entités impliquant la rétrocession d'une partie des financements perçus, sous réserve de la réalisation effective des actions prévues et de la validation des dépenses associées.

À la clôture de l'exercice, une partie des montants a été versée et comptabilisée. Le solde des engagements potentiels au titre de ces conventions, sous réserve de leur exécution conforme, est présenté en engagements hors bilan, comme suit :

Partenaire	Dates projet	Budget convention	Versements projet 2024-2025	Dépenses 2024-2025	Reste à verser convention	Disponible sur la convention
AMDH (Association Mauritanienne des Droits de l'Homme)	du 01/01/2024 au 31/12/2026	22 929,00 €	11 487,13 €	8 295,54 €	11 441,87 €	14 633,46 €
Droits et Paix	du 01/01/2024 au 31/12/2026	142 500,00 €	93 906,38 €	75 578,59 €	48 593,62 €	66 921,41 €
OMP (Observatoire Marocain des Prisons)	du 01/01/2024 au 31/12/2026	123 540,00 €	71 315,97 €	62 313,46 €	52 224,03 €	61 226,54 €
LACR (Lebanese Associations for Civil Rights)	du 01/01/2024 au 31/12/2026	15 210,00 €	16 121,57 €	13 100,94 €	- 911,57 €	2 109,06 €
CTCPM (Coalition Tunisienne Contre la Peine de Mort)	du 01/01/2024 au 31/12/2026	154 668,09 €	59 205,20 €	53 424,36 €	95 462,89 €	101 243,73 €
IHRNGO (Iran Human Rights)	du 01/01/2024 au 31/12/2026	70 000,20 €	46 663,00 €	45 586,30 €	23 337,20 €	24 413,90 €
CPJ (Culture pour la Paix et la Justice asbl)	du 01/01/2024 au 31/12/2026	204 880,00 €	114 340,89 €	123 062,24 €	90 539,11 €	81 817,76 €
CSP (Crime Si Poa)	du 01/01/2024 au 31/12/2026	45 035,25 €	35 711,82 €	24 366,85 €	9 323,43 €	20 668,40 €
KontraS	du 01/01/2024 au 31/12/2026	112 326,25 €	62 506,02 €	53 900,70 €	49 820,23 €	58 425,55 €
TOTAL		**891 088,79 €**	**511 257,98 €**	**459 628,98 €**	**379 830,81 €**	**431 459,81 €**

6. Informations relatives aux frais d'audits et de commissariat aux comptes

	Commissaire aux comptes
Honoraires afférents à la certification des comptes	6 990,00 €
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)	
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité	
TOTAL	6 990,00 €

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS